

**PRESTATIONS ET HONORAIRES au 1er mars 2022**

**TRANSACTIONS et VIAGER**

HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR	TTC
De 1 € à 15 000 € .....	10%
De 15 001 € à 100 000 € .....	8%
De 100 001 € à 200 000 € .....	7%
De 200 001 € à 300 000 € .....	6%
De 300 001 € à 800 000 € .....	5%
Au-delà de 800 001 € .....	4%

**Programme 'Ages&Vie' Neuf**

HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR	TTC
Quelque soit le montant .....	4%

**Programme 'Ages&Vie' LMNP**

HONORAIRES A LA CHARGE DE L'ACHETEUR	HT
Quelque soit le montant .....	8%

**MEDIATION DE LA CONSOMMATION**

Pour tout litige afférent à l'exécution du présent mandat, le mandant, s'il est un « consommateur » au sens de l'article liminaire du code de la consommation, est informé qu'il peut saisir le médiateur de la consommation, soit par voie électronique à : [contact@anm-mediation.com](mailto:contact@anm-mediation.com) soit par courrier postal à l'attention de **ANM CONSO** 62, rue Tiquetonne 75002 PARIS